Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025049-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : CM 2025.049

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Audrey GAUDART, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Audrey GAUDART est désignée secrétaire de séance.

2025.049 COMPLEMENT AU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 2321-2-27 ;
Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;
Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2022.031 du 3 octobre 2022, n° 2022.048 du 12 décembre 2022, n° 2023.13 du 27 mars 2023, 2023.038 du 11 décembre 2023 et 2024.034 du 30 septembre 2024.

Concernant les immobilisations corporelles, il est proposé, d'ajouter trois articles, surlignés dans le tableau figurant ci-après, pour intégrer l'aménagement de caveaux dans le cimetière, le câblage réalisé entre Le Triskell et les locaux techniques, le remplacement d'un lave-vaisselle de la cantine scolaire

Le tableau des amortissements serait donc le suivant :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Article	Intitulé	Durée d'amortissement en années
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	7
2031	Frais d'études	3
2033	Frais d'insertion	1

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025049-DE

2041582	Subventions d'équipement versées aux autres groupements	30
2041183	Subventions d'équipement versées aux organismes publics divers (réseaux d'éclairage)	30
2041183	Subventions d'équipement versées aux organismes publics divers (bornes électriques)	5
2046	Attributions de compensation d'investissement	5
2051	Concessions et droits similaires	Brevets 2 Licences 2 Logiciels 5

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Article	**Nature**	**Durée d'amortissement en années**
2041511	Groupement de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier – Biens mobiliers, matériel et études	30
2041512	Groupement de communes - Bâtiments et installation	30
~~2121~~	~~Plantations~~	~~15~~
2128	Autres agencement s et aménagements de terrain	10
21316	Equipements du cimetière	30
21321	Immeubles de rapport	30
2152	Installations de voirie	20
21533	Réseaux câblés	20
21534	Réseaux d'électrification	20
21538	Autres réseaux	20
215731	Matériel roulant	8
215741	Installation, matériel et outillage des cantines scolaires	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
21828	Autres matériels de transport	10
21831	Matériel informatique scolaire	5
21838	Autre matériel informatique	5
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le complément apporté au tableau des amortissements.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 15 décembre 2025
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER
56 (Morbihan)